

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 24 septembre 2015

L'an Deux Mil quinze le jeudi 24 septembre, le conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 15 septembre 2015

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Monique RAGEYS, M Pascal DUBOEUF, Mme Sylvie THIVILLIER, M Didier REYMONDON, Mme Aurélie LEVIEUX, M Jean-Pierre KHIREDINE, Mme Christel CANU, M Serge FORISSIER, Mme Rose-Marie ABBA, M Noël BROCHIER, Mme Nicole VIRICEL, Mme Michelle GASSILLOUD, M Henri BRUYAS.

Absent excusé : M Sébastien GUYOT

Secrétaire de séance : Mme Aurélie LEVIEUX

Début de la séance à 20h00

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée pour supprimer la délibération portant sur l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'école publique et d'ajouter une délibération concernant la signature de la convention pour les temps d'activités périscolaires avec le Centre Socio Culturel.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 juillet 2015.

Michelle GASSILLOUD et Henri BRUYAS s'abstiennent.

• DELIBERATION : Décision modificative N°1 au budget communal

Le budget primitif 2015 a prévu des dépenses d'investissement de 300 000 € au chapitre 2313 (Immobilisations en cours). Aucune opération n'a été prévue dans ce chapitre. Or il apparaît nécessaire pour une meilleure visibilité et un meilleur suivi sur les dépenses de créer des opérations à l'intérieur du chapitre.

Monsieur le Maire propose la création de 4 opérations au chapitre 2313 du budget de l'exercice 2015 :

OPERATION 01 : Rénovation de la mairie	20 000 €
OPERATION 02 : Réhabilitation et extension école	150 000 €
OPERATION 03 : Réhabilitation Salle Jean Letrève	80 000 €
OPERATION 04 : Chaufferie de l'église	50 000 €
TOTAL	300 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité

• DELIBERATION : Délégation consentie par le conseil municipal au maire pour réaliser des lignes de trésorerie

Le conseil avait déjà donné un certain nombre de délégations au Maire en début de mandat. Dans le cadre des travaux d'investissement en cours (réhabilitation de l'école) et en projet (réhabilitation de la salle Jean Letrève) sur la commune, il est opportun de pouvoir recourir à des lignes de trésorerie. La ligne de trésorerie est un concours bancaire de très court terme qui permet de mobiliser rapidement des fonds pour un besoin immédiat de liquidités et de les rembourser dès que possible. Ils ne financent que le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. Cette opération est formalisée par un contrat qui ouvre à la commune un droit de tirage permanent. Ce contrat fixera le montant maximum, sa durée, la date de remboursement et les conditions financières.

Délibération adoptée à l'unanimité

• DELIBERATION : Acquisition de chemins

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est en train de régulariser des chemins communaux avec des propriétaires privés. La commune a missionné le cabinet de géomètre DENTON à Ste Foy l'Argentière pour recenser et régulariser les chemins privés qui, dans les faits, sont affectés au domaine communal et qui avaient été goudronnés par la commune. Ce dossier est ancien et n'avait jamais été finalisé. Le cabinet Denton a réalisé sa mission et les propriétaires des chemins ont signé les documents d'arpentage correspondants. Les modalités de ces acquisitions à titre gratuit ont déjà été fixées avec les parties concernées par courrier ; la commune supportera les frais de notaire et de géomètre relatifs à ces acquisitions.

Délibération adoptée à l'unanimité

• DELIBERATION : Produit des amendes de police – Demande de subvention au titre de l'année 2015

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que chaque année le Conseil Général doit répartir le montant de la dotation relative au produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants compétentes en matière de voirie, qui peuvent bénéficier d'une subvention pour les travaux relatifs à la sécurisation des piétons.

Monsieur le Maire propose de présenter un dossier de demande de subvention concernant l'aménagement du lieu-dit Chavannes pour un montant prévisionnel de 24 980 € HT.

Le hameau de Chavannes est localisé hors agglomération en bordure des routes Départementales N°4 (Liaison St Symphorien sur Coise / Aveize) et N°60 (Liaison St Symphorien sur Coise – Duerne), à l'Est de la commune de Pomeys.

Ce hameau est constitué :

- de deux entités de bâti ancien comprenant chacune une petite dizaine de logements.
- d'un habitat pavillonnaire plus récent réparti entre les deux entités historiques.

Les voiries départementales de transit qui desservent ce hameau sont dépourvues d'aménagements piétonniers.

Afin de sécuriser le déplacement des riverains au sein du hameau qui héberge plusieurs familles avec enfants, la municipalité souhaite poursuivre l'aménagement des cheminements piétons. Ces travaux seront réalisés en plusieurs tranches successives pour permettre de traiter l'intégralité de la traversée.

Une liaison piétonne ayant été réalisée en 2014 à l'entrée Sud le long de la RD4, une nouvelle tranche d'aménagement de cheminement piéton est projetée en 2015.

Il s'agit de la liaison entre le carrefour RD4-RD60 et les premières maisons en direction du Nord-est.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été alerté par des parents sur le danger du positionnement de l'arrêt des cars situé à Chavannes. Après accord de la Maison du Rhône, cet arrêt des cars sera déplacé.

Délibération adoptée à l'unanimité

• DELIBERATION : Signature de la convention avec le Centre Socio Culturel pour les Temps d'Activités Périscolaires

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a pris une délibération N°20150723-04 pour l'autoriser à renouveler la convention avec le Centre Socio Culturel de St Symphorien/Coise (CSC) pour la gestion des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Début Septembre, la directrice du CSC est venue rencontrer le Maire pour lui expliquer qu'elle a fait une erreur sur le coût des TAP de l'an dernier. Plus de 4 860 € (correspondant au coût annuel de l'intervenant technique) n'ont pas été facturés. La convention pour cette année a donc été réajustée et le coût pour l'année à venir s'élève à 17 029, 58 € au lieu de 11 634,98€ pour 47 enfants inscrits. Viendront en déduction, la reconduction du fond d'amorçage pour la réforme versé par l'Etat (2 400 €) et les aides de la Caisse d'Allocation Familiale. La MSA ne participe pas pour les enfants qui relèvent de son régime.

Délibération adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

TRAVAUX ECOLE : Monsieur le Maire indique que les travaux de réhabilitation de l'école suivent leur cours. La phase de démolition est achevée, la toiture sera bientôt terminée, la dalle de l'agrandissement est coulée pour accueillir l'ossature bois. La relation avec la maîtrise d'œuvre offre entière satisfaction et le planning des travaux est respecté.

TRAVAUX SALLE JEAN LETREVE : Une esquisse est présentée au conseil municipal et semble donner satisfaction à l'unanimité. Un espace couvert sera construit.

TRANSPORT SOLIDAIRE A LA DEMANDE : Un dossier a été déposé et accordé.

CHAUFFAGE DE L'EGLISE : Suite à la consultation lancée pour changer la chaudière de l'église, il a été décelé que la chaufferie n'est plus aux normes et doit être réhabilitée. La commune va faire appel à une mission de maîtrise d'œuvre couplée avec un cabinet de contrôle. Il n'y aura pas de chauffage à l'église durant ce début d'hiver. La durée de cette interruption est pour l'instant inconnue. La paroisse a bien sûr été informée. La plupart des messes seront déplacées à la Neylière.

ENTRETIEN PROFESSIONNEL : À compter du 1^{er} janvier 2015, l'entretien professionnel remplace de manière définitive la notation des agents communaux. Le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 fixe les modalités d'organisation de l'entretien professionnel. Le conseil municipal doit proposer au comité technique du Centre de Gestion un modèle de délibération définissant les critères choisis pour l'évaluation des agents. Il est proposé de soumettre que cet entretien portera sur : Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ; Les compétences professionnelles et techniques ; Les qualités relationnelles ; La capacité d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

LOI NOTRe – Regroupement de communes : La loi NOTRe organise le regroupement des communautés de communes. Le SIMOLY a commandé une étude au cabinet KPMG sur l'opportunité de regroupement des 3 communautés de communes de son territoire (Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais, Communauté de Communes de Chamousset en Lyonnais, Communauté de Communes de Forez en Lyonnais). Cette étude a été présentée au conseil municipal. Les communautés de communes et le SIMOLY sont en train de se positionner pour

proposer à la CDCI (Commission Départementale Coopération Intercommunale) de créer le nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à l'échelle du territoire du SIMOLY. La commission et le Préfet statueront début 2016. Les communes seront ensuite consultées pour approbation.

MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES : Les bibliothèques des 9 communes de la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais + Yzeron souhaitent créer un réseau afin d'optimiser leurs fonctionnements (partage des collections en créant un catalogue commun, animations,...). Seule la commune de Pomeys n'a pas de bibliothèque. La mise en réseau des bibliothèques implique que les communes se prononcent sur la première étape de cette « union » qui est l'achat d'un logiciel commun + maintenance (2 000 €/an pour chacune des communes). Il apparaît opportun pour Pomeys de se positionner en même temps pour pouvoir intégrer ce réseau le cas échéant. Le conseil municipal donne son accord. Deux personnes de la Médiathèque Départementale ont été invitées à rencontrer la commission Vivre ensemble afin de discuter de la création d'un espace culturel. De nombreuses possibilités sont offertes. Le conseil municipal va mettre en place une réunion publique pour recueillir l'avis de la population sur la création d'un lieu dédié à la culture à Pomeys.

ELECTIONS REGIONALES: Dimanches 6 et 13 décembre 2015. Il est possible de s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au 30 septembre 2015. Le secrétariat sera exceptionnellement ouvert mercredi 30 septembre de 9h00 à 12h00.

TRAVAUX PERRON EGLISE : la rénovation du perron de l'église est terminée.

ADHESION AU GROUPEMENT DES 4 CANTONS DES MONTS DU LYONNAIS : cotisation équivalente à 0,30 € par habitant : 320.10 € pour 2015

REMERCIEMENTS : Musée de l'Océanie pour subvention versée ; Comice des 4 cantons remercie les personnes qui ont participé.

ACCUEIL DE REFUGIES : Michelle GASSILLOUD demande si des personnes ont proposé des logements pour accueillir des réfugiés. Monsieur le Maire répond qu'aucune proposition n'est parvenue en mairie.

La séance est levée à 23:45

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 22 octobre 2015 à 20h00